

INFORMATION A LA POPULATION

Rédacteur-trice pour le Journal local d'Alle

Toujours dans l'esprit de donner un caractère villageois au Journal local d'Alle et également se positionner au plus proche sa population, le Conseil communal rappelle qu'il est possible, en tout temps, de participer à la rédaction du Journal local d'Alle.

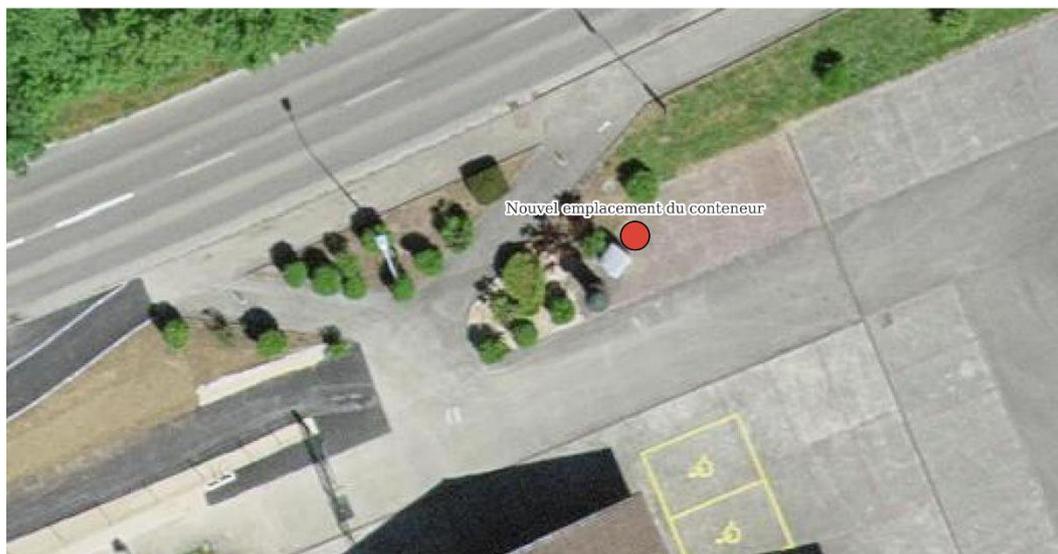
Le Journal local d'Alle, composé de 12 pages, paraît 3x par année et est distribué à 1'200 exemplaires en tous-ménages et aux abonnés de l'extérieur. Certains citoyens prêtent déjà activement leur plume pour la rédaction d'articles, nous profitons de ces quelques lignes pour les en remercier.

Ainsi, toute personne souhaitant participer ponctuellement ou durablement à la rédaction du Journal local peut prendre langue avec Alan Stalder, Vice-Maire, au 078 806 96 95 ou a.stalder@alle.ch.

Eco-point gare CJ – conteneur d'habits

En raison des travaux de réfection de la gare CJ d'Alle, nous avons été dans l'obligation de déplacer le conteneur d'habits situé à la gare à côté de celui de la salle des fêtes. Une fois que lesdits travaux seront terminés, cet Eco-point sera remis à sa place initiale.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.



Vidange des piscines

Vu la fin d'été qui s'annonce prochainement, les Autorités communales mettent en garde la population quant à la vidange des piscines. Le déversement dans la nature d'eau contenant du chlore ainsi que d'autres produits d'entretien est en effet interdit. **Les piscines doivent absolument être vidées dans le réseau d'eaux usées.** La plupart des grilles sises sur les routes cantonales et communales arrivent également directement dans les cours d'eau. De manière générale, il est donc impératif de connaître sur sa propriété les types et la localisation des différentes grilles et tuyaux d'évacuation.

Subsides de formation pour l'année 2023-2024

Vous suivez actuellement une formation de niveau secondaire II (filiale de transition, apprentissage AFP ou CFC, école de commerce, école de culture générale, école des métiers, lycée, etc.) ou vous avez entrepris des études de niveau tertiaire (ES, université, EPF, HES, HEP, brevet fédéral, diplôme fédéral) ou, enfin, vous souhaitez partir prochainement en stage linguistique. Vous avez la possibilité d'obtenir des subsides de formation de la part de la République et Canton du Jura (bourse et/ou contribution cantonale aux frais de formation).

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2023-2024 sont disponibles à l'adresse suivante : www.jura.ch/bourses

Les demandes doivent être déposées à partir du 1^{er} août 2023 via les formulaires en ligne sur le guichet virtuel de la République et Canton du Jura, onglet Formation/Enseignement, accessible en créant un compte personnel.

Les demandes doivent être déposées au plus tard :

- **le 31 janvier 2024** pour les formations débutant entre août et novembre 2023 ;
- **le 30 avril 2024** pour les formations débutant en janvier ou février 2024 ;
- **le dernier jour du stage** pour les stages linguistiques.

Pour les dossiers déposés hors-délai, le subside est dû uniquement pour la durée de formation restante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Section des bourses se tient volontiers à votre disposition pour tout conseil ou complément d'information par courriel à l'adresse **bourses@jura.ch** ou par téléphone au **032 420 54 40** du **lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h**.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre formation !

CONSEIL COMMUNAL